



Communiqué de presse

#MOTOS #SCOOTERS

Dès le 1^{er} septembre 2022, pour votre stationnement moto à Paris, choisissez les parkings Saemes !

Paris le 24 août 2022 – Jusqu'à présent, les places de stationnement pour les deux-roues motorisés étaient gratuites dans Paris. A partir du 1er septembre 2022, la réglementation évoluera et le stationnement sur l'une des 42 000 places dédiées (ou sur les zones partagées avec les voitures) deviendra payant.

Saemes, opérateur majeur du stationnement en Ile-de-France, accompagne cette politique et s'est préparée à cette échéance en développant de nouveaux emplacements sécurisés pour les deux-roues motorisés. Plus de 2000 places seront proposées à la rentrée au sein de 30 parkings parisiens exploités par Saemes.

Choisir de stationner dans un parking souterrain, c'est se garer à prix réduit sans risque de redevance forfaitaire de post stationnement à régler en cas de dépassement horaire.

Une tarification plus économique qu'en voirie pour les visiteurs

En effet, Saemes propose un tarif de 1,60€/heure avec un forfait journée à 9,60€* dans les arrondissements centraux de Paris, et de 1,50€/heure avec un forfait journée à 8,70€* dans les autres arrondissements (voir infographie ci-dessous).

Une gamme de tarifs attractive pour les abonnés

Dans les parkings publics souterrains, Saemes propose des tarifs résidents et petits rouleurs en placement libre, mais également des tarifs non résident et placement réservé.

Abonnement de 35€ à 106 € par mois en placement libre.

Chaque parking propose une tarification adaptée à son secteur géographique.

Comme pour les automobiles, les entreprises pourront abonner avec des tarifs adaptés leur flotte 2RM dans les parkings Saemes.

Des services associés pour les utilisateurs de deux-roues motorisés

Pour inciter les usagers à utiliser ses infrastructures, Saemes développe, en outre des services comme les consignes à casques gratuites et les bornes de recharge électrique, une surveillance humaine dans l'ensemble de ses parcs.

Soucieuse de la **sécurité des motards**, le stationnement des motos et scooters est le plus souvent installé au niveau -1 des parkings, dans des zones dédiées sécurisées, avec revêtement antidérapant.

**IL EST PLUS ÉCONOMIQUE
DE GARER VOTRE MOTO
DANS UN PARKING SAEMES...**



**... que de stationner en voirie,
dès la 1ère heure
du 1er au 11ème arrondissement.**

	 Voirie	 Saemes
1h	3 €	Moins de 1,60 €
2h	6 €	Moins de 3,20 €
3h	12 €	Moins de 4,80 €
4h	19,50 €	Moins de 6,40 €
5h	28,50 €	Moins de 8 €
6h	37,50 €	Moins de 9,60 €

Tarifs en vigueur au 01/01/2022



**... que de stationner en voirie,
dès la 1ère heure
du 12ème au 20ème arrondissement.**

	 Voirie	 Saemes
1h	2 €	Moins de 1,50 €
2h	4 €	Moins de 2,90 €
3h	8 €	Moins de 4,40 €
4h	13 €	Moins de 5,80 €
5h	19 €	Moins de 7,25 €
6h	25 €	Moins de 8,70 €

Tarifs en vigueur au 01/01/2022



Rappel du stationnement moto en voirie à Paris

À partir du 1er septembre 2022, tous les motards devront passer par l'un des 4 000 horodateurs ou les applications mobiles dédiées, pour des tickets dématérialisés.

- **Les motos et scooters électriques** bénéficieront d'un stationnement gratuit à une seule condition : avoir renseigné la plaque d'immatriculation- inscription en ligne possible depuis le 27 juin 2022 sur la plateforme numérique FranceConnect, faute de quoi les propriétaires de ces véhicules devront payer le tarif visiteur.
- Les **propriétaires de deux-roues thermiques résidant** dans la capitale et les professionnels basés à Paris et dont l'activité est principalement sédentaire, eux, pourront bénéficier d'un abonnement à 22,50 euros l'année pour payer 75 centimes/jour de stationnement. Les résidents pourront rester une semaine maximum sur le même emplacement.
- Les **professionnels** basés à Paris ou en banlieue et ayant une activité essentiellement mobile auront le droit à un abonnement à 120 euros l'année ouvrant le droit à un stationnement de sept heures maximums à 25 centimes l'heure.
- Les autres pourront bénéficier d'un **abonnement** dans le parking de leur choix ou de souscrire au Pass 2RM multi parcs à 70 ou 90 euros par mois dans 68 parkings de la Ville de Paris (toutes les informations [ici](#)) ou s'acquitter du tarif visiteur, correspondant à la moitié de celui appliqué pour les voitures (trois euros de l'heure du 1^{er} au 11^{ème} arrondissement, deux euros dans les arrondissements du 12^{ème} au 20^{ème} ainsi que dans les bois).

SAEMES EN CHIFFRES

243 salariés

49,4 M € HT
Chiffre d'affaires en 2021

**70 parkings
en Ile-de-France**

**2,3 millions
clients horaires**

30 200 places
*de stationnement gérées dont
2000 places motos et 1000
places vélos*

A propos de Saemes

Saemes, opérateur majeur de stationnement en Île-de-France, exploite plus de 70 parkings, soit 30 200 places en ouvrage et en voirie et s'inscrit dans une politique d'innovation liée aux mobilités douces et électriques. Depuis 2016, Saemes publie ses données en libre accès sur sa plateforme d'[Opendata](#), afin de faciliter la mobilité des Franciliens utilisant les applications en temps réel. Chaque année, Saemes accueille plus de 2,3 millions de clients dans ses parkings. En 2020, elle a renouvelé avec succès ses deux certifications Qualité ISO 9001 et ISO 14001. En 2021, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros hors taxes. Depuis 2022, SAEMES est l'opérateur qui propose le plus de bornes de recharges électriques dans la capitale (830). Plus sur : <https://www.saemes.fr>

Contacts médias –

Agence Ozinfos - saemes@ozinfos.com

Marie-Céline Terré – 06 09 47 47 45 / Julia Sojic – 06 27 26 49 65.